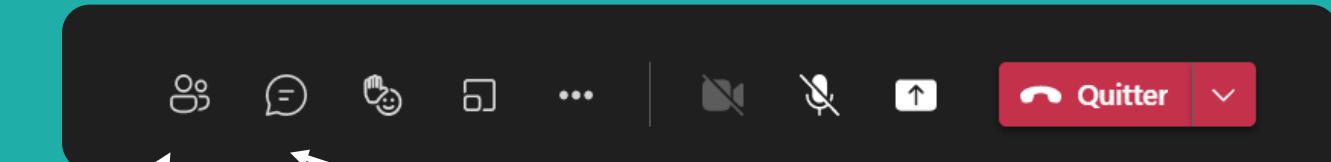




Bienvenue !
L'action va démarrer
à 11h



Merci de vous renommer en cliquant sur « Participants » puis sur vous, avec vos prénom, nom et structure



Vous allez pouvoir poser des questions en cliquant sur le menu « Discuter ».



Cette séquence est enregistrée et sera visible en replay sur le site pro.choisimonmetier.

LE POINT SUR LA RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES ET DIPLÔMES ÉTRANGERS

7 FÉVRIER 2023

LE POINT SUR LA RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES ET DIPLÔMES ÉTRANGERS

7 février 2023



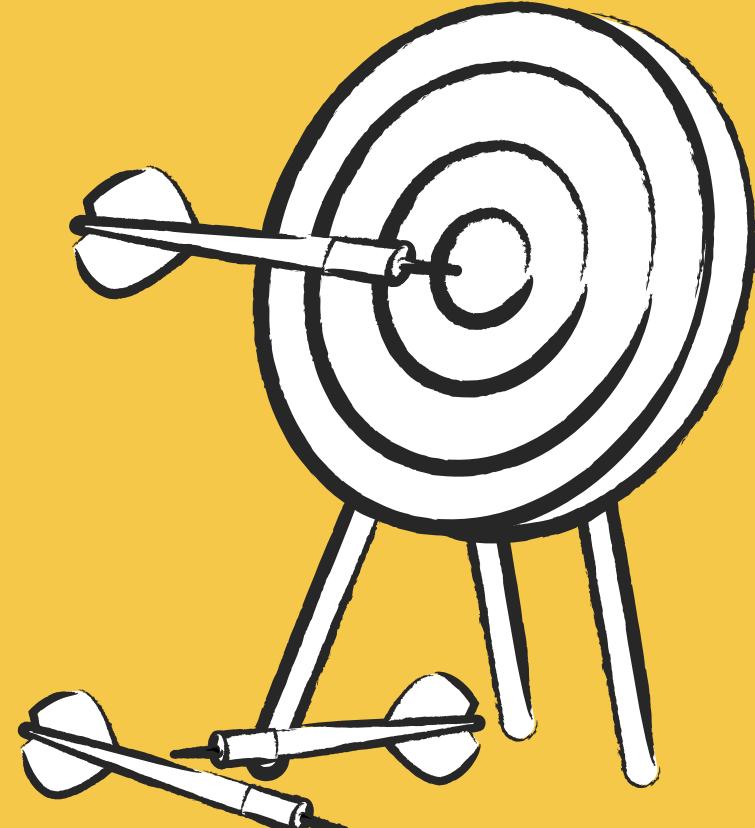
CARIFOREF
Pays de la Loire

PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE

Déroulé

- Les dispositifs de reconnaissance de diplômes et compétences acquis à l'étranger
- L'expérimentation VAE primo-arrivants
- Les équivalences de permis de conduire



Intervenants

- Lise AGEORGES – **ENIC-NARIC**
- Emilie CHOPIN – **AFPA St-Herblain**
- Nathalie ROULLEAU - **AFODIL**

Animation

- Magdalena LE CORRE - **Cariforef des Pays de la Loire**

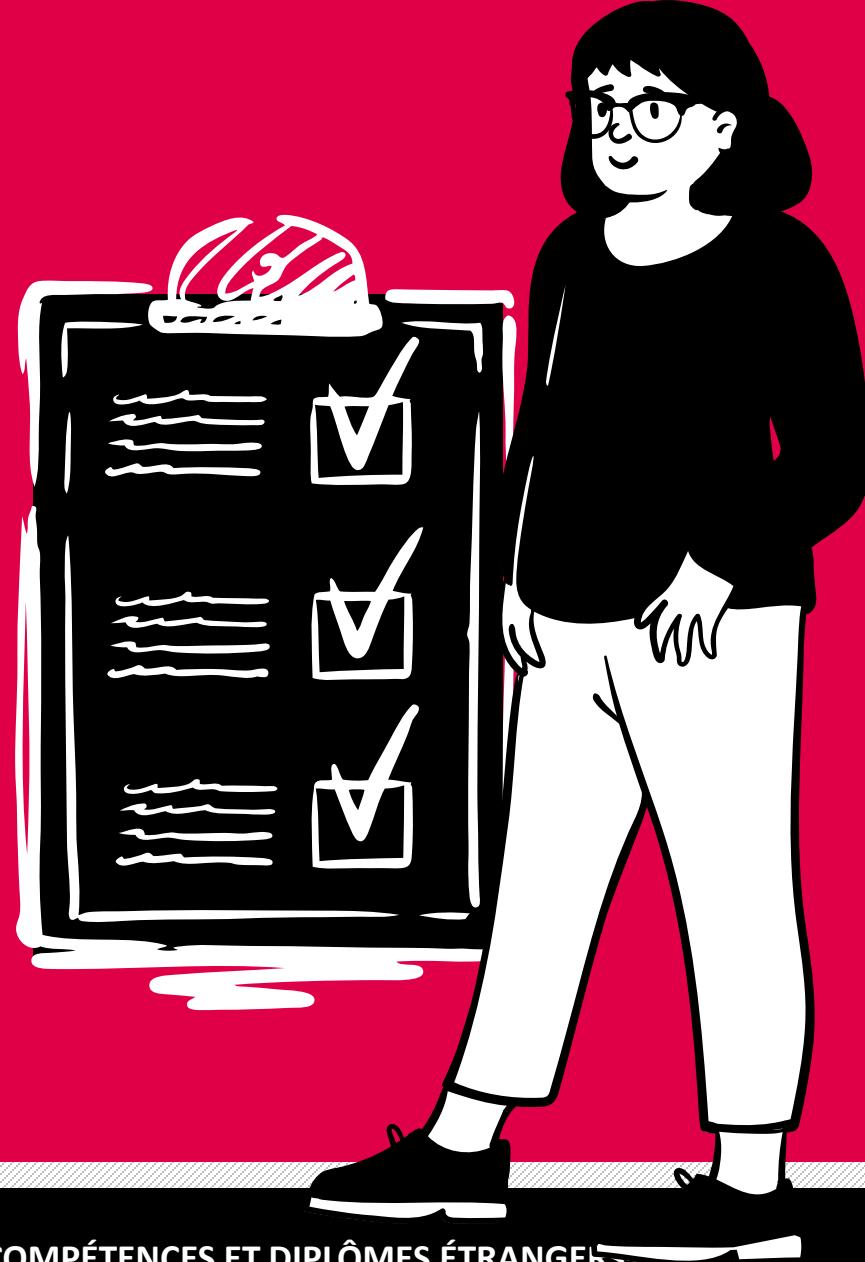


Reconnaissance des diplômes étrangers



LE POINT SUR LA RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES ET DIPLOMES ÉTRANGERS

A vous de jouer !



LE POINT SUR LA RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES ET DIPLOMES ÉTRANGERS



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

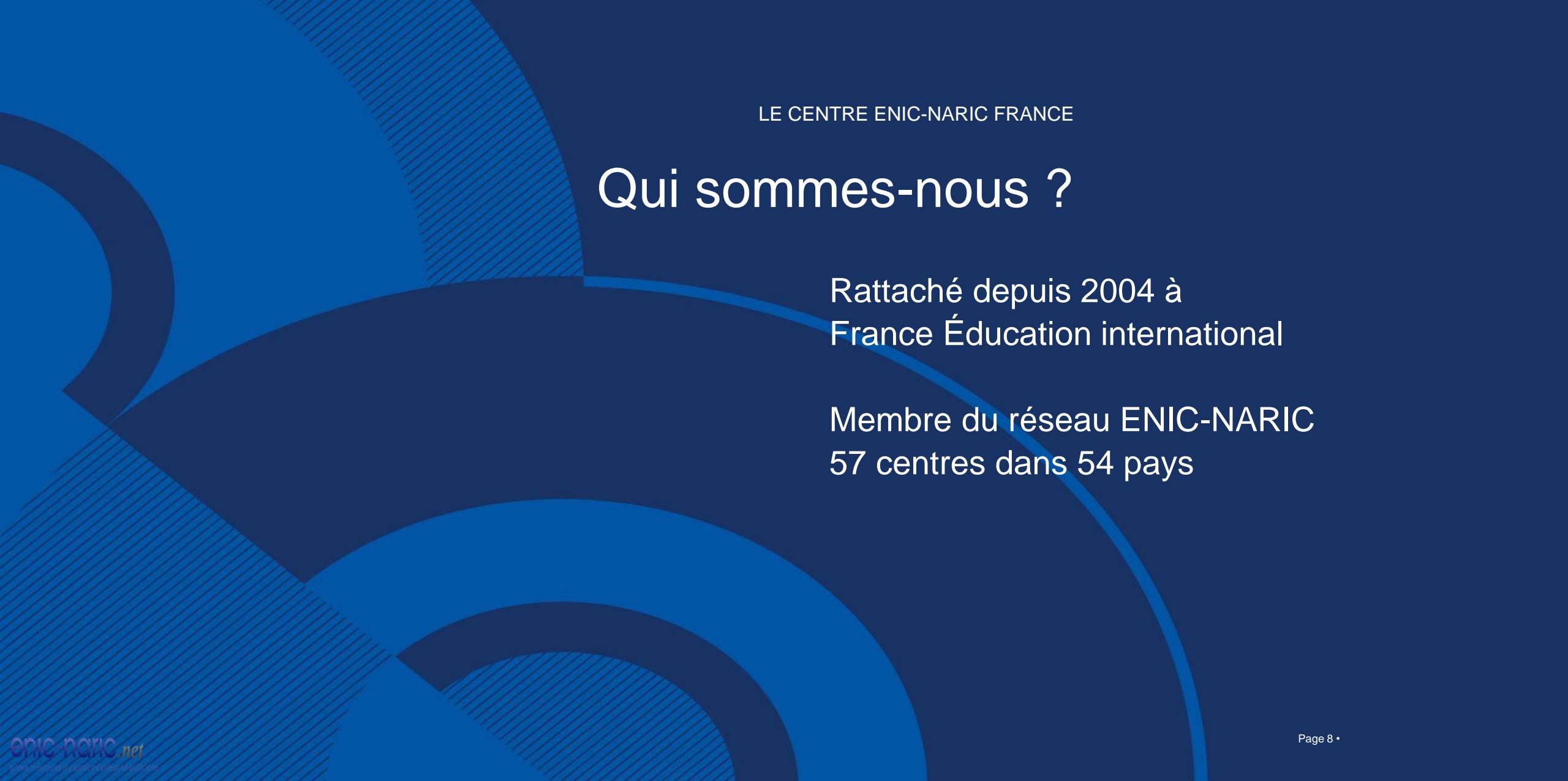
FRANCE
EDUCATION
INTERNATIONAL

Reconnaissance des diplômes étrangères

LISE AGEORGES
07-02-2023

Le Centre ENIC-NARIC France

au service
de la reconnaissance des
diplômes étrangers en France



LE CENTRE ENIC-NARIC FRANCE

Qui sommes-nous ?

Rattaché depuis 2004 à
France Éducation international

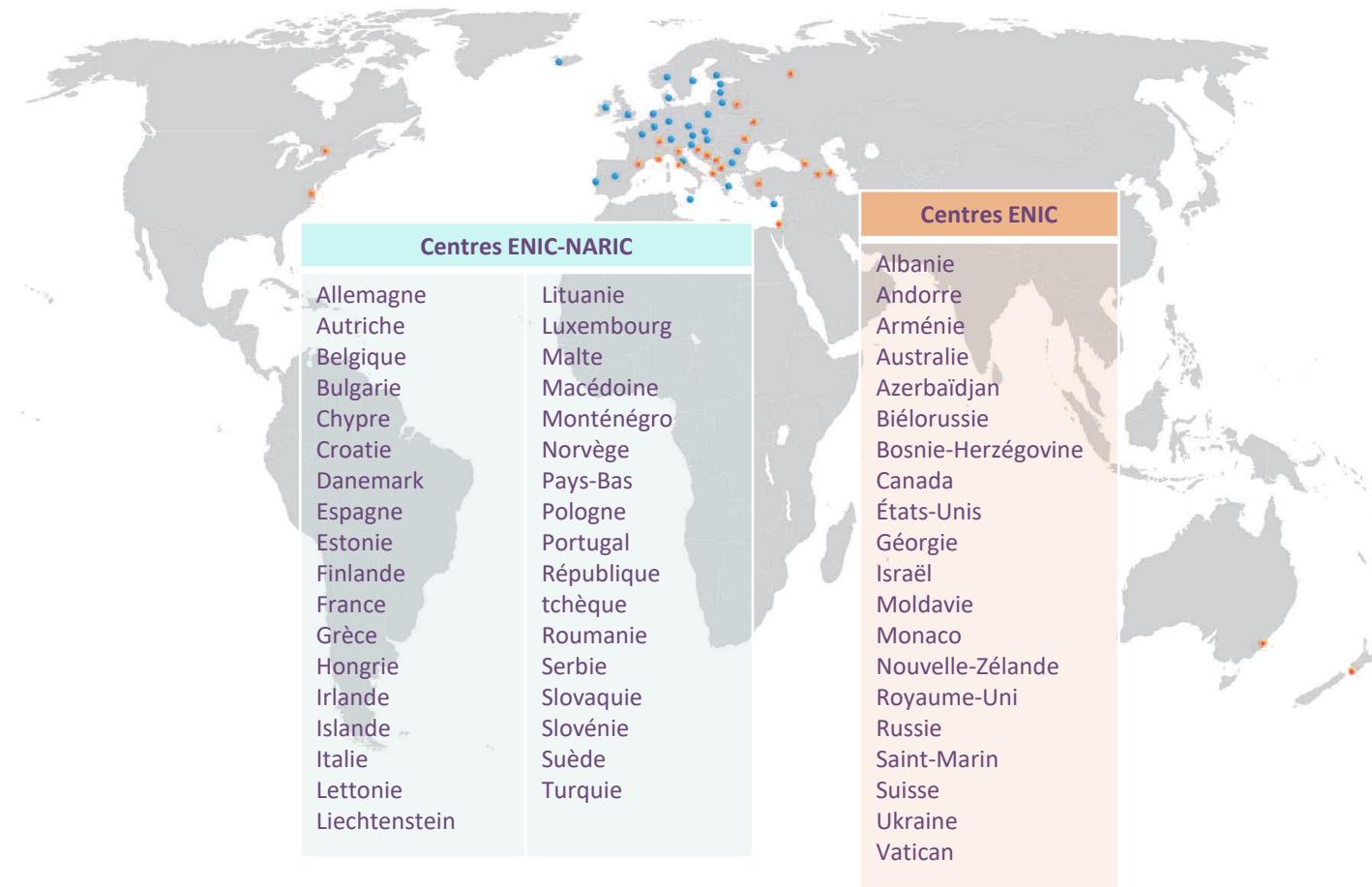
Membre du réseau ENIC-NARIC
57 centres dans 54 pays

Le réseau ENIC-NARIC



- ENIC : European Network of Information Centres –
- NARIC : National Academic Recognition Information Centres
- Créé à l'initiative de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe et de l'Unesco,
 - pour promouvoir la mobilité internationale
 - en facilitant la lecture des parcours académiques des étudiants/travailleurs titulaires de diplômes étrangers ;
- Plus d'informations : <http://www.enic-naric.net/>
- La Charte conjointe des activités et services ENIC-NARIC (2004)
https://www.cicic.ca/docs/Lisboa/ENIC-NARIC_Charter.fr.pdf

Le réseau ENIC-NARIC



Centre national d'information sur la reconnaissance des diplômes

3 principales activités

- Attestations de comparabilité pour les diplômes étrangers et attestations de reconnaissance de périodes d'études effectuées à l'étranger (plus de 50 000 demandes en 2022).
- Informations générales sur les procédures de reconnaissance, les professions réglementées et les demandes déposées. 280 000 réponses ont été délivrées par le centre ENIC-NARIC France aux demandes d'information en 2022 dont 80% automatiquement par l'agent conversationnel [Cybèle](#)
- Collaboration avec les acteurs nationaux et internationaux :
 - Le réseau ENIC-NARIC et les autres parties prenantes au Processus de Bologne ;
 - Contribution aux politiques publiques dans le domaine de l'enseignement supérieur, de l'emploi et de l'intégration.

Le rôle de l'attestation

Reconnaissance pour une poursuite d'études :

- Respect de l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur ;
- Les établissements d'enseignement supérieur peuvent demander aux étudiants de joindre à leur dossier une attestation de comparabilité délivrée par le centre ENIC-NARIC France.

Reconnaissance à des fins professionnelles

- Professions non réglementées ;
- L'attestation de comparabilité délivrée par le centre ENIC-NARIC France peut aider les employeurs potentiels à apprécier le diplôme en question.

Identification des parcours francophones pour la naturalisation (DAAEN)

- L'arrêté du 12 mars 2020, entré en vigueur le 1er avril 2020, fixe les conditions de délivrance de l'attestation de comparabilité dans le cadre d'une procédure de naturalisation ([31 pays sont concernés](#))..

Procédure de reconnaissance des diplômes

- Procédure dématérialisée depuis 2014, dépôt de la demande uniquement en ligne :
 - sur l'application [Phoenix](#)
 - par le site [Enic-Naric France](#)
 - Informations via la plateforme téléphonique ou le formulaire de contact, pas de réception du public.
- Document délivré au particulier : attestation de comparabilité/attestation de reconnaissance de niveau d'études.
 - => Attestation de comparabilité : positionne le diplôme dans la nomenclature française des niveaux de formation et dans le cadre européen des certifications (CEC)
 - => Avis d'expert, aide à la lecture du diplôme étranger. Il s'agit d'un document officiel mais document non obligatoire, non contraignant et n'ayant pas une valeur juridique
- Coût :
 - Démarche individuelle : 70 € (20 € lors du dépôt du dossier + 50 € une fois le dossier déclaré recevable) ;
 - Gratuité pour les réfugiés/demandeurs d'asile et bénéficiaires de la protection subsidiaire et temporaire.

Procédure de reconnaissance des diplômes

Constitution du dossier

- Copie lisible d'une pièce d'identité ;
- Copie du justificatif de l'OFPRA, de la préfecture ou de la Cour nationale du droit d'asile CNDA (pour les réfugiés, demandeurs d'asile et bénéficiaires de la protection subsidiaire) ;
- Copie lisible du diplôme dans la langue d'origine ;
- Copie lisible de la traduction du diplôme(s) par un traducteur assermenté ou par des autorités officielles du pays d'origine (les traductions ne sont pas nécessaires pour les langues suivantes : anglais, espagnol, portugais, italien et arabe) ;
- Copie lisible des justificatifs de la durée officielle des études délivrés par l'établissement
- Copie lisible de la traduction de ces justificatifs par un traducteur assermenté ou par des autorités officielles du pays d'origine.

Procédures de reconnaissance : textes de références

- La Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne ([Convention de Lisbonne - 1997](#))
- [Recommandations sur les critères et procédures d'évaluation des qualifications étrangères](#) (2001 et 2010)
- [Article VII de la Convention de Lisbonne](#) : des procédures spécifiques doivent être mises en place à l'égard des réfugiés et des personnes déplacées et personnes assimilées pour l'accès à l'enseignement supérieur ou à un emploi – notamment en cas d'absence de documentation attestant de leurs qualifications
- [Lignes directrices pour les systèmes nationaux d'information en ligne](#) (juin 2019)
- [Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur](#) (novembre 2019)

Critères de reconnaissance : grille d'analyse du centre ENIC-NARIC France

Critères d'éligibilité	Reconnaissance du diplôme par l'Etat du système éducatif auquel il appartient
	Statut de l'établissement dans le pays d'obtention
Eléments d'appréciation	
Indices formels	Accord bilatéral ou multilatéral
	Place relative du diplôme dans un cadre national ou international
	Durée officielle des études
	ECTS/crédits
	Pré requis pour entrer en formation
	Composantes de la certification (connaissances, compétences, "learning outcomes")
	Débouchés académiques et professionnels
Assurance qualité	Existence d'une évaluation indépendante et externe de la formation ou de l'établissement

Attestation de comparabilité



ATTESTATION DE COMPARABILITÉ POUR UN DIPLÔME OBTENU À L'ÉTRANGER



Sèvres, le 26/11/2020

Référence dossier : [REDACTED]

M. [REDACTED]

Document(s) évalué(s) :

Intitulé :	Licence
Spécialité :	physique et chimie
Établissement :	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Date d'obtention :	20/01/2014
Pays d'obtention :	SÉNÉGAL
Durée officielle :	trois années d'études supérieures dans le système éducatif sénégalais
Débouchés :	poursuite d'études à un niveau supérieur accès au marché de l'emploi dans le domaine de spécialisation

Résultat de l'expertise*

Nomenclature française des niveaux de formation

II

Cadre européen des certifications (CEC)

6

Cette attestation ne constitue pas une autorisation d'exercer une profession réglementée en France.

Le directeur général de France Éducation
international



P.F. MOURIER

Cette comparaison est établie sur la base d'une évaluation effectuée par un expert du centre ENIC-NARIC France en charge de la reconnaissance des diplômes étrangers en France. Elle vise à aider le détenteur du diplôme étranger dans ses démarches auprès des administrations françaises. Elle vise également à aider les établissements d'enseignement et les employeurs (dans le cas des professions non réglementées) à apprécier les diplômes étrangers qui leur sont soumis, appréciation qui relève en dernier recours de leur responsabilité. Cette procédure d'évaluation n'inclut pas une authentication systématique des diplômes étrangers présentés par le titulaire. Voir explications dans la seconde page.



Centre ENIC-NARIC France
European Network of Information Centres (ENIC) - National Academic Recognition Information Centres (NARIC)
France Education International - Etablissement public national à caractère administratif
du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports
1, avenue Léon-Jouhaux - 92358 Sèvres cedex - France

RÉFÉRENCEMENT DES DIPLOMES ET GRADES FRANÇAIS

DIPLÔMES ET GRADES FRANÇAIS			NIVEAUX NOMENCLATURE FRANÇAISE			NIVEAUX CEC*			CRÉDITS EUROPÉENS ECTS**		
Doctorat			I			8			-		
Master	DEA	DESS	I	I	I	7	-	-	300	-	-
Maîtrise			II			-			-		
Licence			II			6			180		
BTS et DUT			III			5			120		
Baccaulauréat			IV			4			-		
CAP et BEP			V			3			-		

* CEC : Cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, élaboré par la Commission européenne en lien avec le processus de Bologne. Le CEC est un système commun de référence qui permet aux pays européens d'établir un lien entre leurs systèmes de certification.

** ECTS : European Credit Transfer and Accumulation System. Pour information, un semestre en France correspond à 30 crédits ECTS. Par conséquent, une année académique en France correspond à 60 crédits ECTS.

En 2011, une révision de la CITE (classification internationale type de l'éducation) a été officiellement adoptée par les États membres de l'UNESCO. La CITE 2011 tient compte des modifications importantes qui ont été apportées aux systèmes éducatifs à travers le monde depuis la dernière révision de la CITE, en 1997.

Les systèmes éducatifs commenceront à être cartographiés selon la nouvelle structure à partir de 2014.

En ce qui concerne la reconnaissance professionnelle des diplômes étrangers, il appartient aux employeurs ou à l'administration organisatrice d'un concours d'apprecier si les titres présentés consacrent les connaissances appropriées à l'emploi postulé.

Si vous désirez poursuivre des études dans un établissement d'enseignement supérieur français, vous pouvez, sur présentation du ou des diplômes étrangers que vous possédez, demander une dispense d'études auprès de l'établissement dans lequel vous souhaiteriez préparer un diplôme français. Le président de l'université ou le directeur de l'établissement concerné déterminera votre niveau d'admission sur proposition d'une commission pédagogique (cf. décret n° 85-906 du 23 août 1985). Cette dispense est destinée à vous permettre de conserver tout ou partie de vos acquis antérieurs.

Le centre ENIC-NARIC France peut revoir sa position en cas d'éléments nouveaux que vous pourriez porter à sa connaissance, dans un délai de deux mois.

Professions réglementées

Point de contact national (directive 2005/36/CE)*

- En plus de délivrer des documents de reconnaissance, le centre ENIC-NARIC France est chargé d'informer et d'orienter les particuliers le sollicitant concernant des demandes sur les professions réglementées en France (de 65 à plus de 150 professions dites réglementées selon la définition retenue).
- En cas de demande portant sur la reconnaissance ou l'exercice d'une profession réglementée, le centre ENIC-NARIC France oriente les particuliers vers les autorités compétentes idoines ou vers un annuaire officiel en ligne (guichet entreprises, BPI, ou lien du ministère).
- Il peut également être sollicité par les CMA (Chambres des Métiers et de l'Artisanat) dans le cadre d'une procédure en vue de l'exercice d'une profession réglementée par un diplômé UE, auquel cas une attestation prévue pour cette demande spéciale peut être délivrée.

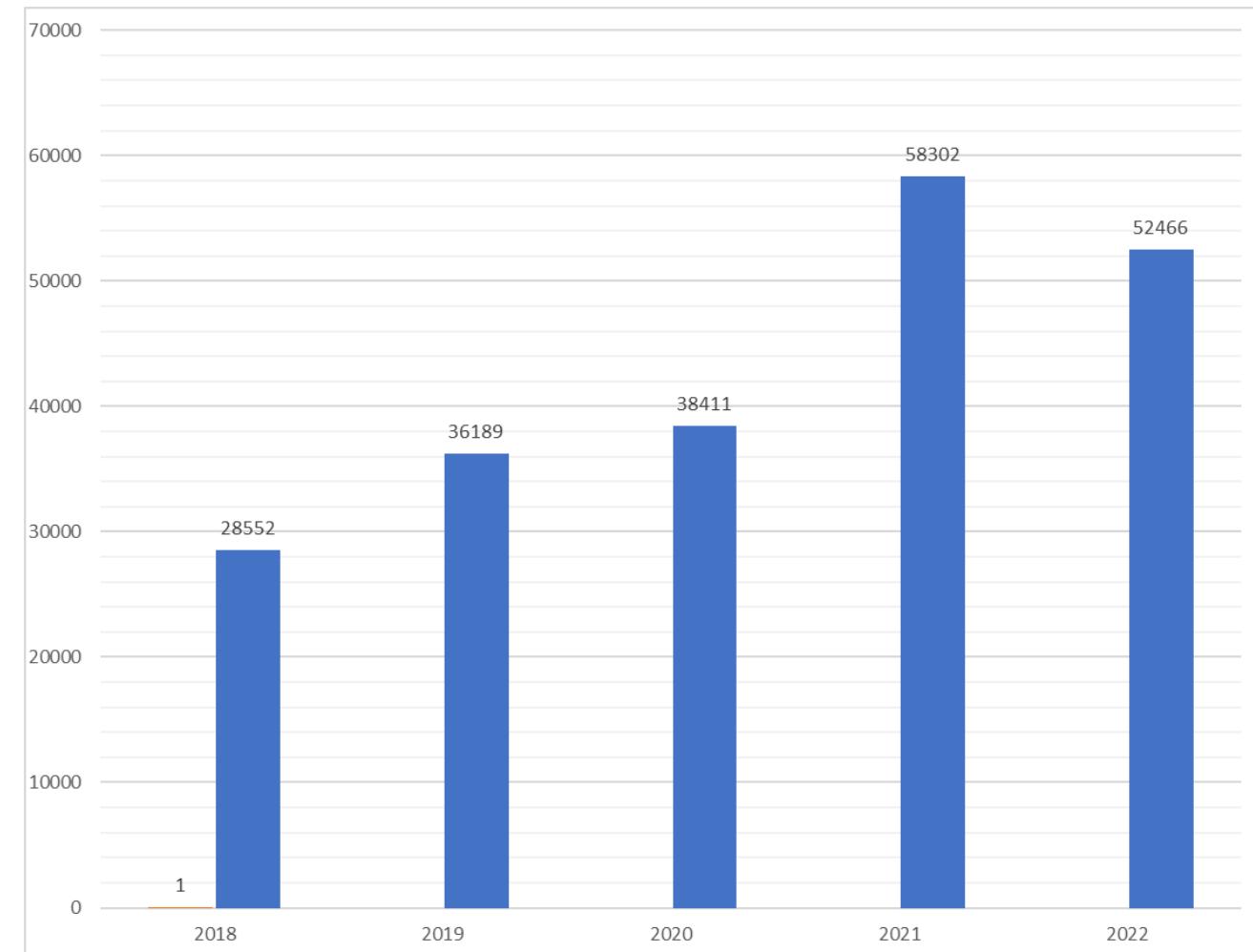
*modifiée par la directive 2013/55/UE



LE CENTRE ENIC-NARIC FRANCE

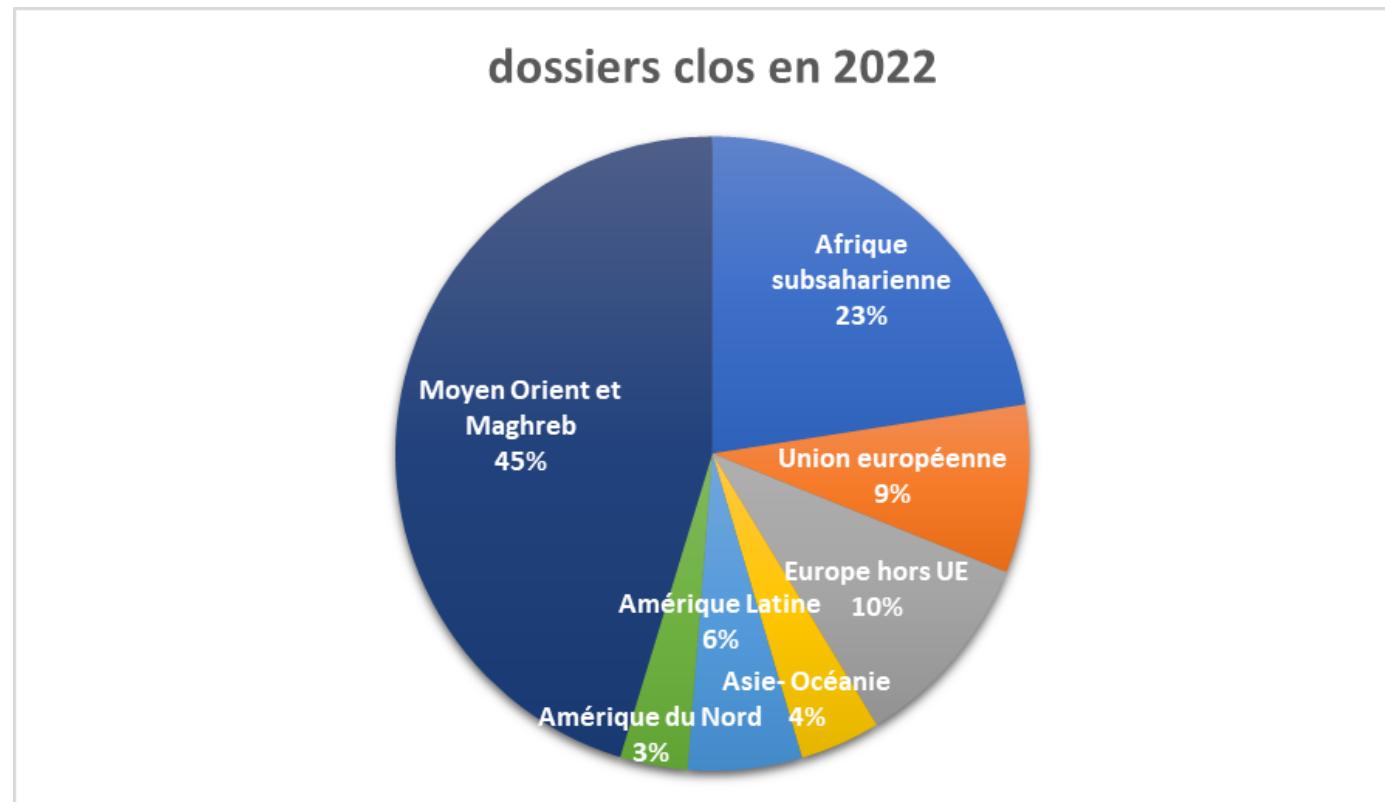
LES DEMANDES D'ATTESTATIONS

Une augmentation importante du nombre de demandes



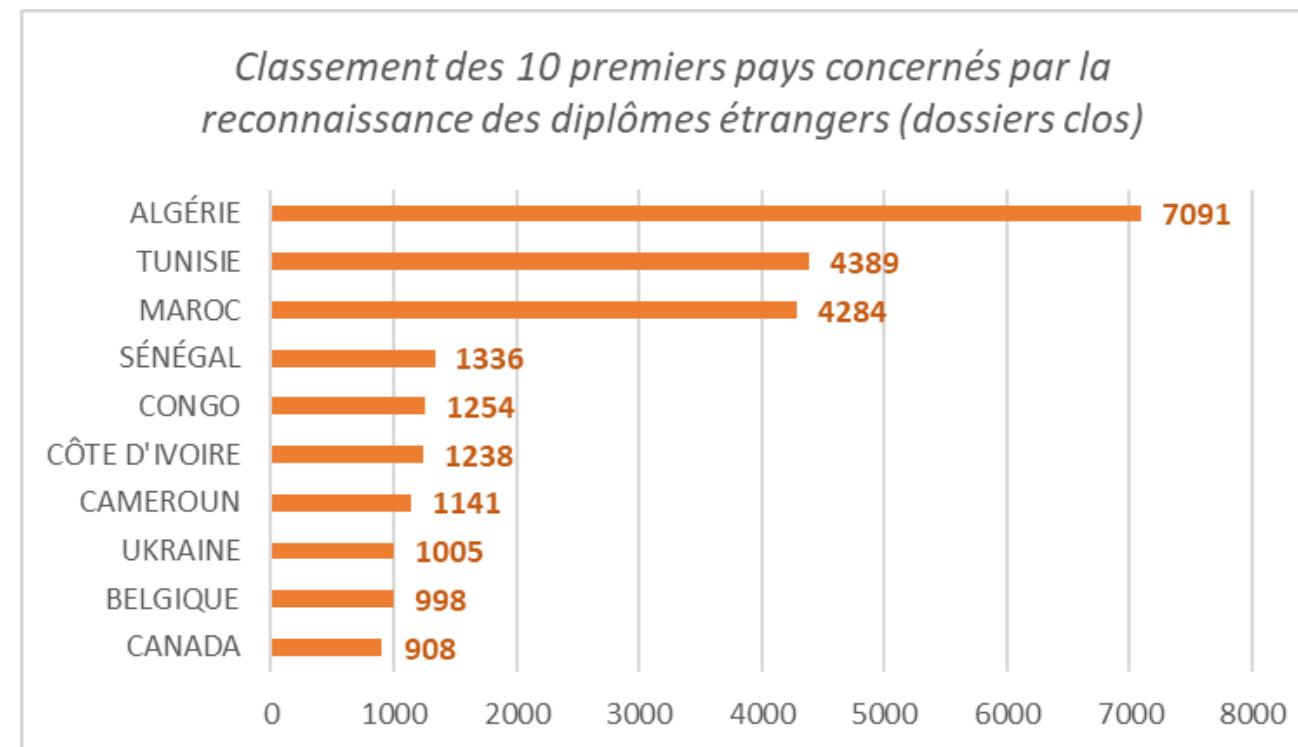
Prédominance du Moyen-Orient / Maghreb et de l'Afrique subsaharienne

Répartition en pourcentage des dossiers expertisés par zone géographique, 2022



Algérie, Maroc et Tunisie en tête

Les pays comptant le plus grand nombre de dossiers expertisés, 2022



LE CENTRE ENIC-NARIC FRANCE

La reconnaissance des diplômes des réfugiés, demandeurs d'asile et bénéficiaires de la protection subsidiaire

Réfugiés, demandeurs d'asile et bénéficiaires de la protection subsidiaire

Une procédure accélérée, gratuite et assouplie

- Délivrance d'attestations de comparabilité et d'attestations de reconnaissance de période d'études : sur les 42 557 dossiers ayant abouti à la délivrance d'attestations en 2022, 6 085 ont été expertisés à titre gracieux pour des réfugiés et publics assimilés.
- Le traitement est prioritaire et la procédure assouplie pour les dossiers incomplets.
- Depuis 2015, la majorité des diplômes pour lesquels une reconnaissance est obtenue concerne les diplômes de fin d'études secondaires qui correspondent au niveau IV de la Nomenclature française des niveaux de formation de 1969, suivi de près par les diplômes de niveau Licence ou équivalent (niveau II).
- Le centre ENIC-NARIC France tient compte dans ses procédures internes de l'article VII de la Convention de reconnaissance de Lisbonne :
« Les réfugiés, les personnes déplacées et les personnes assimilées aux réfugiés, devraient avoir le droit à une évaluation de leurs qualifications en vue d'accéder à l'enseignement supérieur, même dans les cas où leurs qualifications ne peuvent être prouvées pas des documents les attestant ».

Réfugiés, demandeurs d'asile et bénéficiaires de la protection subsidiaire

Participation au réseau *Migrants dans l'enseignement supérieur*

- Le centre ENIC-NARIC France fait partie depuis mai 2016, du groupe de travail sur la mise en place d'un programme national d'accueil et intégration des étudiants réfugiés.
- Les travaux et réflexions menés au sein de ce groupe de travail ont été relayés par la CPU (Conférence des Présidents d'Université) et l'Université de Strasbourg, qui ont mis en place dès septembre 2017, le « Groupe migrants dans l'enseignement supérieur- MEnS ».
- Le centre ENIC-NARIC France contribue aux réflexions menées au sein de ce réseau dans le domaine de la reconnaissance des diplômes.

Réfugiés, demandeurs d'asile et bénéficiaires de la protection subsidiaire

Projet « European Qualifications Passport for Refugees – EQPR »

- Le projet « Passeport Européen des Qualifications pour les réfugiés » est un projet pilote mis en place par le Conseil de l'Europe dans le cadre du plan d'action « construire des sociétés inclusives ».
- L'objectif de ce projet est d'aider les réfugiés qui ont dû quitter leur pays sans document prouvant leurs parcours académiques, à poursuivre leurs études ou à travailler dans les pays d'accueil.
- Le Passeport européen de qualifications pour les réfugiés créé dans le cadre de ce projet, est un document qui fournit une évaluation des qualifications académiques fondée sur les documents disponibles et un entretien. Il présente aussi les informations portant sur l'expérience professionnelle du candidat et sa maîtrise des langues. Le document fournit des informations fiables au vu de l'intégration sur le marché du travail et la poursuite d'études supérieures.
- Le centre ENIC-NARIC France a participé à 16 sessions d'évaluation EQPR entre 2018 et 2022 en Grèce, en Italie et en France. Durant cette même période 138 passeports EQPR ont ainsi été délivrés en France.



www.france-education-international.fr

FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL

1, avenue Léon Journault
92 310 Sèvres

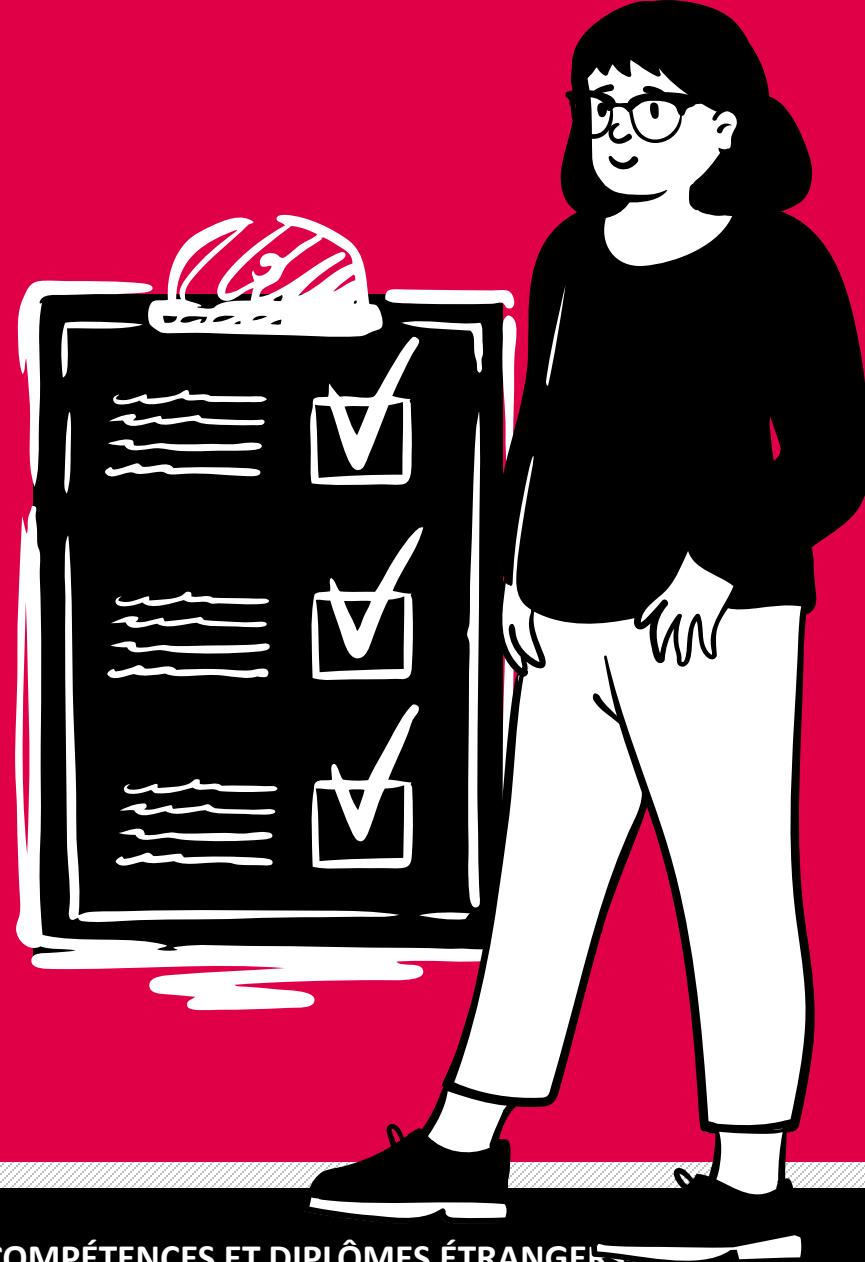
CENTRE LOCAL À LA RÉUNION

Campus universitaire - 117, rue du général Ailleret
97430 Le Tampon

L'expérimentation VAE Primo- arrivants



A vous de jouer !



LE POINT SUR LA RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES ET DIPLOMES ÉTRANGERS



MINISTÈRE DU TRAVAIL

1000 validations des compétences professionnelles (VAE ou RSFP)



Les trois enjeux du programme

- mener une politique d'intégration ambitieuse par l'insertion professionnelle en s'appuyant sur les compétences professionnelles acquises par les primo-arrivants ;
- simplifier la reconnaissance des compétences.
- enclencher une dynamique positive en matière d'emploi ou de formation complémentaire.

Un programme qui offre la possibilité d'initier des expérimentations

1. Expérimenter l'acquisition des **certificats de compétences professionnelles** par la VAE

Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre de l'article 9 de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, qui permet ainsi de déroger au droit commun

2. Expérimenter une **procédure dérogatoire** de demande de recevabilité sans justificatif : l'Evaluation des Compétences et Aptitudes Professionnelles (ECAP)

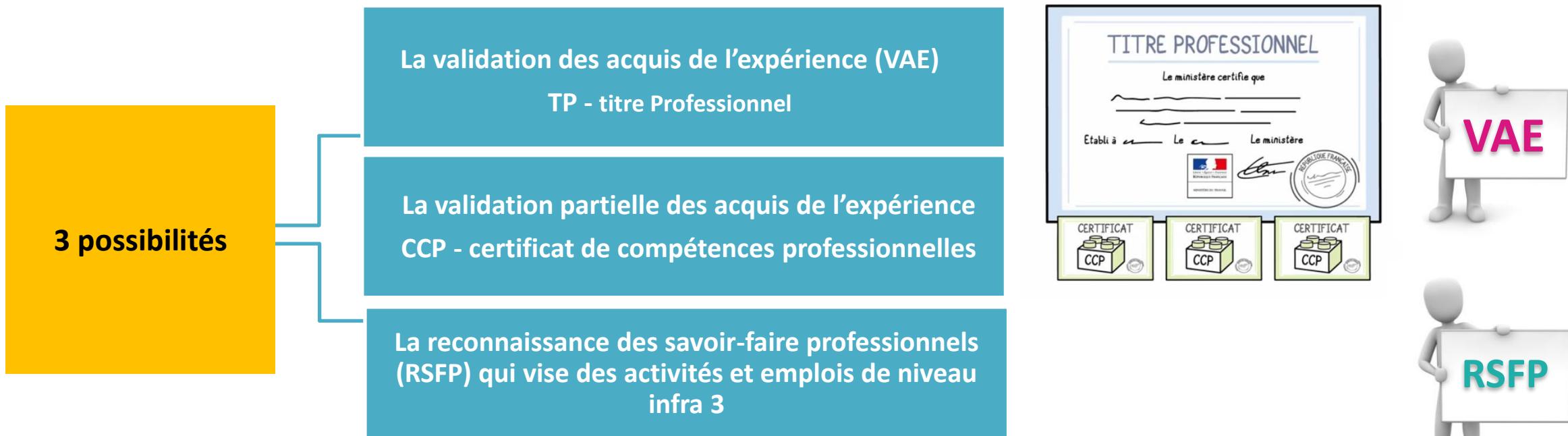
Le public visé

- **les ressortissants de pays tiers** (hors UE, EEE et Confédération helvétique)
- **en situation régulière** sur le territoire national depuis moins de cinq ans
- **signataires du contrat d'intégration républicaine** et en recherche d'emploi

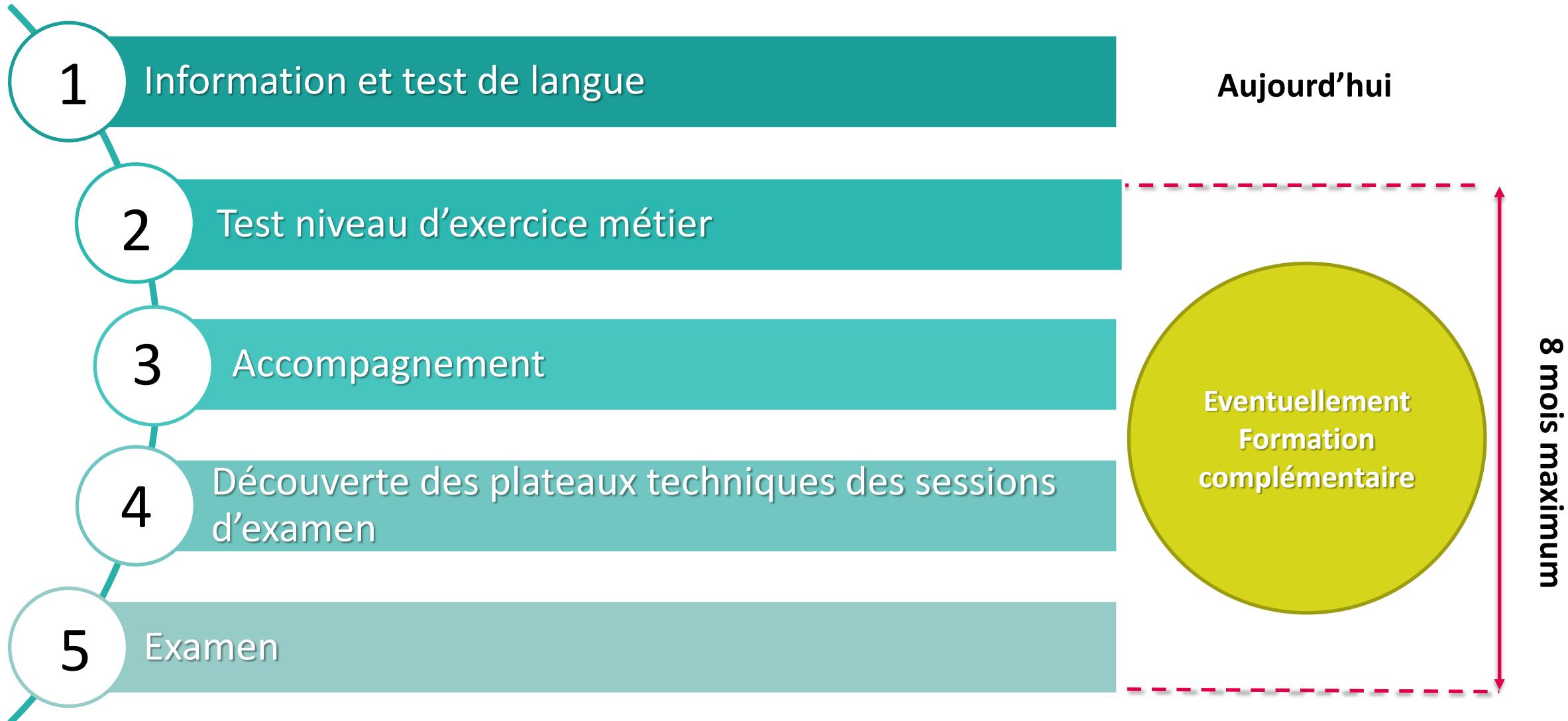
Niveau de langue « A1 » dans le cahier des charges mais

Préconisation niveau A2 à B2 selon les titres pour les passages devant les jurys de VAE

Les modalités de validation de l'expérience



Les grandes étapes du programme



ETAPE 1 – Information collective sur le programme et test langue

3h

Test langue Quatre parties

- Expression orale
- Compréhension orale
- Expression écrite
- Compréhension écrite

Résultat du test

- **Si niveau B1 :**
Orientation vers une VAE Titre ou VAE CCP
- **Si niveau A2:**
Orientation vers un parcours RSFP

Point sur votre expérience professionnelle

- Votre expérience au regard de la reconnaissance possible

ETAPE 2 – Dossier de candidature

Pour les Titres professionnels les conditions exigées :

justifier d'un an d'expérience (1 an)

- ⇒ avec tout document tels que certificat de travail, fiches de paie, attestation de travail ;
- ⇒ après évaluation avec un formateur expert de l'Afpa, si mise en œuvre possible.

L' Afpa soumet la demande de recevabilité à la DREETS (Ministère du Travail) du lieu lieu de résidence.



ETAPE 3 – Accompagnement VAE

Après avis favorable de la DREETS

Ateliers collectifs – 4 x 3h

- Rédiger son dossier professionnel
- Apprendre le vocabulaire du métier
- Travailler sur les compétences de type : sécurité, procédures, etc..
- Préparer son entretien avec le jury

Tout au long de l'accompagnement : se confronter à l'exercice du métier pratiqué en France, développer le vocabulaire métier, s'informer sur les normes et les procédures spécifiques au métier



ETAPE 4 - Découverte des plateaux techniques de validation

0,5 jour à 5 jours

- Se familiariser avec le plateau technique
- Bien comprendre le déroulement de l'épreuve pratique
- Découvrir le matériel et les outils qui seront utilisés pendant la mise en situation
- Préparer le plateau technique si nécessaire
- S'approprier le vocabulaire professionnel du métier
- Repérer les règles de sécurité du plateau technique et de son environnement
- S'approprier les normes spécifiques au métier, se confronter à l'exercice du métier en France



ETAPE 5 – Session d'examen

1 à 2 jours

Validation des acquis de l'expérience	Reconnaissance des savoir faire professionnel
<ul style="list-style-type: none">• Mise en situation professionnelle dans un centre de formation de l'AFPA• Présentation d'un Dossier Professionnel• Entretien avec le jury• Validation par un jury professionnel	<ul style="list-style-type: none">• Mise en situation professionnelle dans un centre de formation de l'AFPA• Validation par un jury professionnel



Demande d'inscription des candidats

Afpa

Fiche de prescription pour la VAE PRIMO ARRIVANTS

PRESCRIPTEUR	
<input type="checkbox"/> OFI <input type="checkbox"/> CORIA <input type="checkbox"/> Pôle emploi <input type="checkbox"/> Cap emploi <input type="checkbox"/> Mission locale <input type="checkbox"/> Organisme de formation linguistique intervenant dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) <input type="checkbox"/> Structure d'accueil <input type="checkbox"/> Autre, préciser :	
Coordonnées du référent :	
NOM :	
PRENOM :	
Tel. :	
@ :	
CANDIDAT	
Femme <input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/>	
NOM :	
PRENOM :	
Tel. :	
@ :	
Date de naissance :	Lieu de naissance : (ville, pays)
Nationalité :	
Adresse complète :	
Niveau de français : A1 <input type="checkbox"/> A2 <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/> B2 <input type="checkbox"/>	
Diplôme le plus élevé obtenu :	
<input type="checkbox"/> Niveau infra 3 <input type="checkbox"/> Niveau 3 (CAP/BEP) <input type="checkbox"/> Niveau 4 (BAC) <input type="checkbox"/> Niveau 5 (BAC +2/DEUG/BTS/DUT) <input type="checkbox"/> Niveau 6 (BAC +3/Licence/LMD) <input type="checkbox"/> Niveau 6 (BAC+4/Maîtrise) <input type="checkbox"/> Niveau 7 (BAC+5/Master/DESS/Diplôme d'ingénieur) <input type="checkbox"/> Niveau 8 (BAC+8/doctorat)	
Secteur d'activité exercé en vue de la VAE :	
<input type="checkbox"/> Bâtiment <input type="checkbox"/> Commerce / Vente / Distribution <input type="checkbox"/> Hôtellerie <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Informatique <input type="checkbox"/> Mécanique <input type="checkbox"/> Restauration <input type="checkbox"/> Service à la personne <input type="checkbox"/> Tourisme <input type="checkbox"/> Transport-Logistique <input type="checkbox"/> Travaux publics <input type="checkbox"/> Autre, préciser :	
Salarié : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
En recherche d'emploi : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Inscrit à Pôle Emploi : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Si OUI, depuis : JJ/MM/AAAA	
N° identifiant Pôle emploi :	
Allocataire de minima sociaux : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Reconnaissance TH (travailleur handicapé) : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	



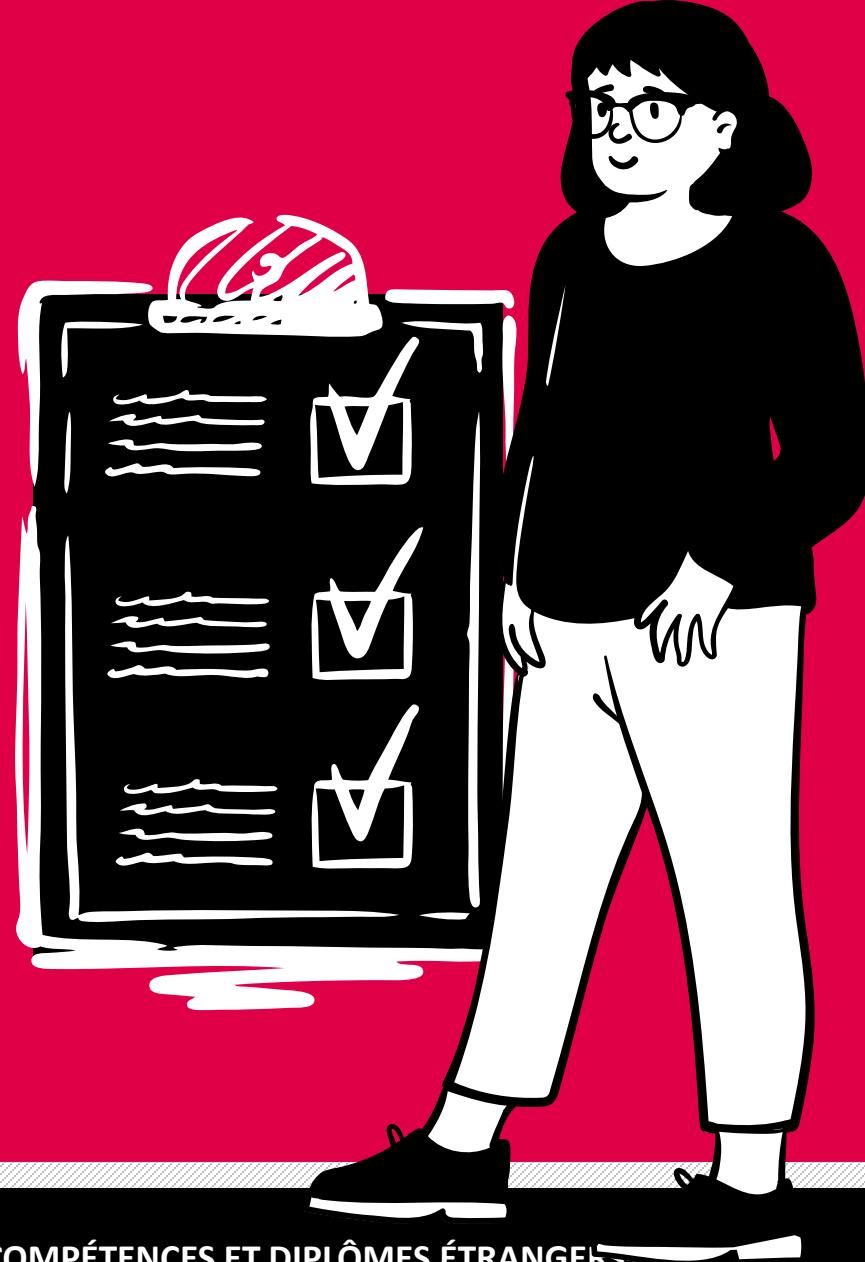
FOIRE AUX QUESTIONS

Les compétences liées à la mobilité



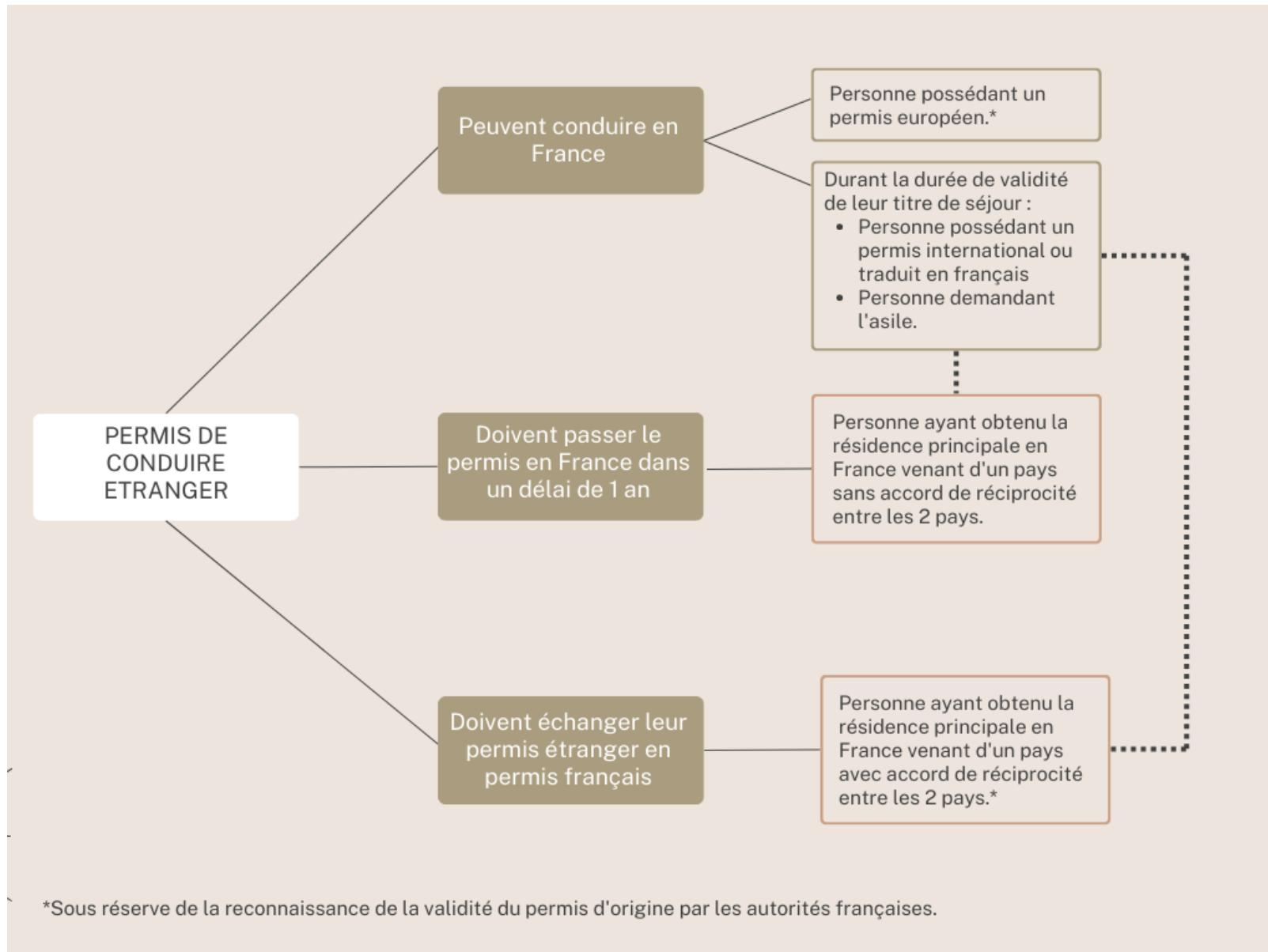
LE POINT SUR LA RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES ET DIPLÔMES ÉTRANGERS

A vous de jouer !



LE POINT SUR LA RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES ET DIPLOMES ÉTRANGERS

Le permis de conduire



Questions



LE POINT SUR LA RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES ET DIPLÔMES ÉTRANGERS

Remerciements

Retrouvez le replay et les ressources de ce webinaire sur notre site :
<https://pro.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr>

